CRIMINALITÉ ET SÉCURITÉ EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



INTRODUCTION

La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est unique en Belgique, voire sur le plan international : ville-région, capitale nationale et métropole internationale qui abrite le siège de nombreuses institutions et de nombreux sommets et événements politiques, festifs, culturels et revendicatifs... Avec son environnement urbain, sa population dense et diverse et la présence quotidienne de nombreux navetteurs et touristes, elle n'est comparable ni aux autres régions belges, ni aux grandes villes du pays. La Région bruxelloise n'est pas pour autant un territoire uniforme : les disparités en son sein sont grandes, tant sur le plan socio-économique que démographique, etc. Toute approche de la criminalité doit donc tenir compte des spécificités de la Région mais aussi des particularités à l'intérieur du territoire. La mobilisation de diverses sources de données, au-delà des seuls chiffres de la criminalité enregistrée, est nécessaire pour pouvoir construire une image de la sécurité en Région bruxelloise.

L'Observatoire de safe.brussels s'y attèle en compilant chaque année dans un « Rapport annuel » des données de sources multiples sur différents phénomènes de sécurité traités par safe.brussels. Ces données, sans faire l'objet d'une analyse fine qui dépasserait le cadre d'un tel rapport¹, jettent un éclairage sur la criminalité en Région bruxelloise. L'image qui en découle ne peut être considérée comme exhaustive ; en effet l'ensemble des données existantes ne peuvent être compilées dans un seul et même document et une approche qualitative est également nécessaire pour approcher au mieux la réalité. Il est néanmoins possible d'identifier un certain nombre d'enjeux à partir des données à disposition de l'Observatoire. Pour ce faire, les chiffres compilés annuellement ont été scannés avec une attention portée à trois critères : tout d'abord leur ampleur quantitative en chiffres absolus, ensuite leur évolution à court et à moyen/long terme, et enfin leur sur (ou sous)-représentation en Région bruxelloise par rapport à l'ensemble du pays. Chacun de ces critères présente des biais et des limites propres² mais cette grille de lecture, appliquée ici aux derniers chiffres publiés (principalement relatifs à l'année 2023³), permet d'identifier quelques éléments – non exhaustifs – à garder à l'esprit lorsque l'on travaille sur la question de la sécurité en Région bruxelloise.

Notons que les phénomènes ici esquissés ne sont pas hiérarchisés entre eux ; l'ordre dans lequel ils sont présentés est aléatoire. À côté de ces phénomènes, certains types de lieux et de publics ressortent également des données compilées. Ils seront également évoqués.

¹ L'Observatoire publie, à côté de son rapport annuel, des analyses approfondies sur divers phénomènes dans ses autres collections : Cahiers, Focus ou Flash papers, disponibles sur le site web de safe.brussels.

² Cf. Observatory, Guide méthodologique. Analyse et l'image des phénomènes, 2ème édition, Bruxelles : safe.brussels, 2023. Consultable sur : https://www.safe.brussels/fr/publications.

³ Cf. Observatory, Criminalité et sécurité en Région bruxelloise. Rapport annuel de l'Observatoire. Données 2023, Bruxelles : safe.brussels, 2024. Tous les chiffres détaillés ici évoqués y sont présentés en détails.

DISCRIMINATIONS

Les discriminations sont, derrière les tentatives d'escroquerie par Internet, le deuxième fait le plus souvent rapporté par les citoyens ayant répondu à la dernière Enquête Régionale de Sécurité (ci-après ERS)⁴. Près d'1 résident bruxellois sur 5 déclare ainsi en avoir subi dans les 12 mois précédant l'enquête. Dans les statistiques policières de criminalité⁵, les discriminations ne sont pas le fait le plus représenté quantitativement (avec à peine 376 faits enregistrés en 2023 en RBC), mais elles caractérisent néanmoins la Région bruxelloise puisque 20% des faits de ce type enregistrés dans l'ensemble du pays la concernent alors que 10,6% des Belges y résident ; elles sont aussi en hausse ces dernières années dans les chiffres de la police (+28% entre 2015 et 2023). La surreprésentation des discriminations en RBC s'observe aussi dans les données d'Unia puisque 26% des dossiers « discrimination » ouverts en 2023 par cet organisme concernent la RBC⁶.

La majorité des discriminations répertoriées en RBC reposent sur le critère dit racial : c'est le cas pour 59% des discriminations enregistrées par la police en 2023, pour 53% des répondants ayant déclaré une discrimination dans l'ERS 2022 et ce critère est présent dans 35% des dossiers ouverts par Unia en 2023. On observe toutefois une augmentation des plaintes pour discriminations homophobes (63 faits enregistrés par la police en 2023) et sexistes (58 en 2023). La sensibilisation croissante du public et la formation des policiers à ces sujets (sexisme, homophobie), ainsi que la mise en place de dispositifs spécifiques (dans les zones de police ou via le secteur associatif) peut jouer un rôle : les augmentations dans les chiffres enregistrés n'indiquent en effet pas nécessairement – ici comme ailleurs – une augmentation des phénomènes mais peuvent aussi refléter un meilleur enregistrement des faits.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les violences sexuelles sont de plus en plus rapportées ces dernières années suite à une libération (néanmoins encore relative) de la parole, dans la foulée des différents mouvements #MeToo. La récente réforme du droit pénal sexuel⁷ rend la lecture des évolutions des chiffres moins évidente, néanmoins les statistiques policières illustrent bien une tendance à la hausse sur plusieurs années (avec p. ex. +42% de faits de viols enregistrés entre 2015 et 2023 en Région bruxelloise). 617 viols ont ainsi été enregistrés par la police en RBC en 2023, à savoir presque 2 chaque jour. Ce nombre est toutefois légèrement inférieur à ceux de 2021 et 2022 (642 et 659). Au niveau du Parquet correctionnel de Bruxelles⁸ également, les affaires de viols entrées en 2023 atteignent un total record de 1.056 affaires (près du double du chiffre de 2015 et +12% par rapport à 2022). Pour les matières liées à la personne, les viols présentent aussi le taux de poursuite le plus élevé (10% des affaires étant poursuivies en 2023) derrière les (tentatives de) meurtres et assassinats. La hausse des chiffres sur plusieurs années peut refléter une amélioration du rapportage des faits, sans qu'il n'y ait nécessairement pour autant une hausse des faits eux-mêmes ; des analyses plus fines seraient nécessaires à cet égard.

⁴ En l'absence d'Enquête Régionale de Sécurité (ERS) en 2023, les chiffres de l'ERS 2022 sont utilisés ici étant donné l'importance des données fournies par les citoyens en matière de victimation auto-déclarée pour venir compléter et nuancer les chiffres de la criminalité enregistrée. Pour la publication détaillée de ces chiffres, voir Observatory, Résultats de l'Enquête Régionale de Sécurité 2022 Résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale, Cahier de l'Observatoire n°7, Bruxelles: safe.brussels, 2024

⁵ Tous les chiffres issus des statistiques policières présentés ici proviennent de la Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL (2024). Statistiques policières de criminalité. Date de clôture : 19/04/2024. Consultable sur : https://www.police.be/statistiques/fr/criminalite.

⁶ https://www.unia.be/fr/connaissances-recommandations/chiffres-unia.

La réforme du droit pénal sexuel (entrée en vigueur en juin 2022) a entraîné la disparition de la catégorie « attentat à la pudeur » au profit des « atteintes à l'intégrité sexuelle » dans les statistiques policières de criminalité. Elle a aussi introduit les items « diffusion de contenu à caractère sexuel » et entraîné des modifications dans la catégorisation des faits au sein des catégories « voyeurisme » et « grooming ». Cf. Loi du 21 mars 2022 modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel. M.B. 30/03/2022.

⁸ Les données relatives au Parquet correctionnel de Bruxelles reprises ici ont été fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels par les analystes statistiques du Parquet général près la Cour d'appel de Bruxelles.

Les violences intrafamiliales (VIF) ont été mises à l'avant-plan lors de la pandémie de Covid-19°. Quantitativement, les violences physiques dans le couple sont les faits de VIF les plus souvent rapportés à la police (2.344 faits en 2023, à savoir plus de 6 chaque jour), malgré une baisse – qui mériterait que l'on s'y penche – en 2023 (-11% par rapport à 2022 et même -3% par rapport à 2015). Les violences sexuelles dans le couple restent très peu enregistrées par la police (à peine 21 faits en 2023 pour toute la Région), restant davantage taboues, mais aussi plus difficiles à constater par les services de police en intervention qu'un coup qui laisse des traces visibles. Les violences intrafamiliales – comme les violences sexuelles – ne sont pas plus présentes en Région bruxelloise que dans le reste du pays, d'après les chiffres enregistrés.

Les VIF ont une dimension genrée évidente puisque la police identifie un suspect masculin dans 92% des faits de violence physique dans le couple pour lesquels il y a au moins 1 suspect identifié en 2023 ; les victimes des faits de VIF sont par contre des femmes dans 62% des cas¹0. Cette part est tirée à la baisse par l'enregistrement comme victimes de nombreux mineurs (victimes directes ou enfants d'une femme victime)¹¹, parmi lesquels la proportion de personnes de genre masculin et féminin est de 50/50 en 2023 pour les zones de police qui ont fourni l'information à ce niveau de détail.

Comme pour les violences sexuelles, davantage de situations sont rapportées à la police ces dernières années, mais aussi portées à la connaissance du Parquet (+40% d'affaires en contexte de violences intrafamiliales entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles entre 2015 et 2023, avec une hausse quasi continue excepté en 2020 lors de la crise sanitaire). Les poursuites pénales restent cependant rares puisque 72% des affaires en contexte VIF clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles ont été traitées sans poursuites pénales en 2023¹² – dont près de la moitié pour un motif d'opportunité.

POLARISATION ET RADICALISATION

Les rapports entre citoyens et autorités font l'objet d'une attention accrue en RBC depuis la résolution du Parlement bruxellois de 2020 à ce sujet¹³. Dans les chiffres, une polarisation, amplifiée par la crise sanitaire, est en effet palpable entre (certains) citoyens et (certains) représentant de l'autorité¹⁴. Bien qu'en baisse quantitativement en 2023, la « violence contre les personnes investies de l'autorité publique » (78 faits) resteparticulièrement surreprésentée en Région bruxelloise avec 33% des faits de ce type enregistrés par la police en Belgique concernant la RBC. Il en va de même au niveau du Parquet : 28% des affaires de « coups à l'encontre d'une personne ayant un statut public » entrées dans les Parquets belges concernent le Parquet correctionnel de Bruxelles (205 affaires en 2023). 20% des affaires de ce type clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles ont fait l'objet de poursuites pénales en 2023 – un taux particulièrement élevé¹⁵ qui reflète la politique de tolérance zéro à cet égard¹⁶. On note tout de même en 2023 une baisse des rébellions armées enregistrées en RBC – auparavant fortement surreprésentées. Ces faits sont passés de 97 en 2022 à 55 en 2023. Les outrages ne sont pas plus fréquents en RBC que dans l'ensemble du pays, ni les rébellions non armées (deux types de faits par ailleurs en baisse en Région bruxelloise).

⁹ Voir les deux Focus de l'Observatoire à ce sujet : <u>www.safe.brussels/fr/publications</u>

Voir les deux l'octs de l'observatoire à ce sajet : www.sare.brisseis/mpublications
Zones de police bruxelloises, données fournies à l'Observatoire de safe.brussels dans le cadre du financement relatif au PGSP (Plan Global de Sécurité et de Prévention)

¹¹ Cf. p. ex. Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), « Les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale en période de confinement », Focus de l'Observatoire – n°1, Bruxelles, 2020, p. 10.

¹² Un pourcentage similaire à celui observé pour l'ensemble des affaires clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles en 2023 (74%).

Résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2020 visant à l'amélioration des relations entre citoyens et forces de l'ordre et entre forces de l'ordre et citoyens. Consultable sur : https://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2020-21/140776/images.pdf.

¹⁴ Cf. p. ex.: Observatory, Violence contre les policiers, pompiers et ambulanciers, gardiens de la paix et gardiens de parcs en Région de Bruxelles-Capitale. Sentiment de sécurité et victimation, Cahier de l'Observatoire n°5, Bruxelles: safe.brussels, 2024. Consultable sur: https://safe.brussels/fr/publications.

¹⁵ À titre de comparaison, pour l'ensemble des affaires clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles en 2023, 5% font l'objet de poursuites pénales.

¹⁶ Cf. https://www.teamjustitie.be/2022/11/24/la-justice-envoie-un-message-clair-a-tous-les-policiers-tolerance-zero-etendue-magistrat-de-re-ference-dans-chaque-parquet-et-peines-plus-severes-pour-les-violences-commises-a-lencontre-de-2/.

En matière d'« extrémisme, terrorisme et radicalisme », la tendance est à la baisse dans les chiffres de la police, après un pic en 2016 dans la foulée des attentats commis cette année-là. Néanmoins, pour ce phénomène, on observe une hausse des faits enregistrés en 2023 par rapport aux dernières années (84 faits vs 51 en 2022; mais 349 en 2016, à titre de comparaison). Une évolution à suivre, donc. Un quart des faits enregistrés en Belgique pour ce phénomène en 2023 concernent la RBC, où il reste surreprésenté.

ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens dans leur ensemble, selon les chiffres de la police, atteignent pour la première fois en 2023 un niveau supérieur à celui de 2015, consécutivement à une hausse par rapport à 2022 (+11%). Cette hausse est tirée par celle des vols à la tire, vols dans ou sur véhicule et des vols avec violence (sans arme comme à main armée).

Les vols à la tire (17.116 faits enregistrés par la police en RBC en 2023, à savoir 47 chaque jour) sont en hausse ces dernières années (+58% par rapport en 2015) – hormis en 2020 et 2021, étant donné la réduction des opportunités de commettre ce type de fait pendant la crise sanitaire avec les mesures de distanciation sociale et la moindre présence dans les rues. Qui plus est, 63% des vols à la tire enregistrés en Belgique en 2023 concernent la RBC. Peu de ces faits sont traités par le Parquet correctionnel de Bruxelles, qui enregistre seulement 770 affaires entrantes de vol à la tire en 2023 – ce qui peut s'expliquer par un nombre potentiellement élevé de PV simplifiés pour ces faits dont l'auteur est souvent inconnu. Les vols de vélos¹⁷ ont connu une forte hausse dans les statistiques policières depuis 2015 (+70%); les chiffres semblent néanmoins se stabiliser (4.923 faits enregistrés en 2023, -3% par rapport à 2022). Les vols de vélo sont légèrement surreprésentés en RBC par rapport à l'ensemble du pays (16%). Comme pour les vols à la tire, une petite part de ces affaires est portée à la connaissance du Parquet correctionnel de Bruxelles (197 affaires de vol simple de vélo ou moto en 2023).

Enfin, notons que 8.819 faits de vandalisme ont été enregistrés par la police en 2023. Les chiffres enregistrés affichent une tendance à la baisse (-11% par rapport à 2015). Mais plus de la moitié des résidents (55%) ayant répondu à l'ERS 2022 estimaient être confrontés à du vandalisme dans l'espace public « souvent » ou « tout le temps ». Le vandalisme est aussi le type d'atteinte aux biens que les résidents rapportaient le plus (13,5% des résidents disant en avoir subi l'année écoulée vs 4,9% pour les vols de vélo, par exemple). Cette problématique mérite donc également une attention en Région bruxelloise.

CYBERCRIMINALITÉ

La cybercriminalité occupe une place de plus en plus importante dans les problématiques de sécurité. Les dernières enquêtes de victimation autodéclarée menées tant au niveau belge que bruxellois¹8 montrent que désormais, les faits de criminalité que le plus grand nombre de citoyens déclarent avoir subi relèvent de la cybercriminalité. Ainsi, selon l'ERS 2022, 42% des résidents bruxellois rapportent des tentatives d'escroqueries par Internet et 12% des escroqueries via Internet dans les 12 mois précédant l'enquête. Selon le Moniteur de sécurité 2021, 37% des Bruxellois rapportaient également avoir subi des escroqueries par Internet¹9.

¹⁷ À ce sujet, cf. Observatory, Vols de vélo en Région bruxelloise, Focus de l'Observatoire – n°4, Bruxelles : safe.brussels, 2024. Consultable sur : https://safe.brussels/fr/publications.

¹⁸ Moniteur de Sécurité 2021 de la Police fédérale et Enquête Régionale de Sécurité 2022 de safe.brussels.

¹⁹ Police fédérale, DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting, Moniteur de Sécurité 2021. Rapport de tableaux. Région de Bruxelles-Capitale, p. 54.

La police, de son côté, a enregistré en 2023 4.687 faits d'« escroquerie - fraude par internet », en forte hausse puisque les faits ont été plus que multipliés par 4 depuis 2015. Néanmoins, ces faits sont loin d'être les plus représentés dans la criminalité enregistrée et de plus, les chiffres semblent se stabiliser (voire diminuer: -2% par rapport à 2022). Les escroqueries par Internet constituent un bel exemple des limites de la criminalité enregistrée²⁰ et de la nécessité des enquêtes de victimation pour obtenir une meilleure image de la situation et remettre le vécu des citoyens au centre de l'attention. La police a aussi enregistré, en 2023, 8.575 faits de fraude informatique (+174% par rapport à 2015 et +6% par rapport à 2022) - des chiffres qui pourraient eux aussi être sous-évalués.

À noter que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aussi mobilisées par les acteurs de la sécurité, avec un certain succès, comme en témoigne notamment l'utilisation croissante de l'interface Police-on-web par des citoyens pour rapporter certains types d'infractions ou solliciter l'aide de la police pour, p. ex., surveiller leur habitation pendant leurs vacances. Les signalements reçus par la police via Police-on-web ont ainsi été multipliés par 12 entre 2015 et 2023, passant de 1.110 à 13.130, avec une croissance qui se confirme d'année en année.

EXPLOITATION DES ÊTRES HUMAINS

L'exploitation sexuelle²¹ est un phénomène quantitativement peu important (38 faits enregistrés par la police en 2023) mais surreprésenté en RBC puisqu'1/5ème des faits de ce type enregistrés par la police en Belgique concernent son territoire. Pour les dossiers entrés dans les parquets belges en 2023 en matière d'exploitation sexuelle, c'est même plus d'1/4 d'entre eux qui concernent le Parquet correctionnel de Bruxelles. 13 des 75 dossiers de ce type clôturés par le Parquet correctionnel de Bruxelles en 2023 ont fait l'objet de poursuites pénales - ce qui constitue un ratio élevé.

Les cas d'exploitation économique²² enregistrés par la police sont quant à eux peu nombreux, mais en hausse (29 faits enregistrés en 2023 pour 17 en 2015 et 19 en 2022). Au niveau de l'Auditorat du travail de Bruxelles²³, 44 affaires d'exploitation par le travail ont été ouvertes en 2023. D'autres données illustrent également la présence du phénomène de l'exploitation économique en Région bruxelloise. L'asbl Pag-asa²⁴ a ainsi pris en charge 60 nouvelles victimes de traite des êtres humains en 2023, dont 37 pour exploitation économique (20 pour exploitation sexuelle). L'inspection de l'ONSS a identifié, en 2023, 14 victimes présumées d'exploitation économique en RBC (pour seulement 3 en 2022 et 8 en 2021)²⁵. Enfin, la cellule bruxelloise du Service d'Information et de Recherche Sociale (SIRS)²⁶ a détecté, lors des 1.729 contrôles effectués en 2023, 970 infractions en matière de travail au noir – le travail au noir pouvant cacher certaines situations d'exploitation.

Voir aussi l'analyse des résultats du Moniteur de sécurité 2021 au niveau fédéral, où est postulée « l'existence d'un chiffre noir très important en matière d'escroquerie sur Internet » suite à la comparaison entre les résultats de l'enquête et les statistiques policières de criminalité (Police fédérale, Analyse fédérale du Moniteur de sécurité 2021, p. 31).

²¹ L'exploitation sexuelle est une des formes de traite des êtres humains, qui peut renvoyer à la prostitution forcée mais qui peut aussi se produire « dans le milieu de la pornographie, les salons de massage, les bars à champagne ou encore dans des relations de 'loverboys' ». À noter aussi qu'exploitation sexuelle n'est pas égale à prostitution : en effet tou-te-s les travailleurs-ses du sexe ne sont pas exploités et ne sont pas victimes de traite (cf. Pag-Asa asbl : https://pag-asa.be/fr/la-traite).

²² Situations où « les victimes sont obligées de travailler dans des conditions contraires à la dignité humaine, sans salaire ou presque. Les secteurs à plus haut risque sont le bâtiment, l'agriculture, l'horeca et le travail domestique. Mais des victimes sont retrouvées un peu partout : hangars de tri de vêtements, carwash, clubs de football, manèges, salons de coiffure, salons de manucure, boulangeries, et beaucoup d'autres. Aucun secteur d'activité économique n'est épargné. » (cf. Pag-Asa asbl : https://pag-asa.be/fr/la-traite).

²³ Analystes statistiques du Parquet général de Bruxelles. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.

ASBL agréée pour prendre en charge les victimes de traite et de trafic aggravé des êtres humains en Région bruxelloise.
D'après les checklists (une par victime potentielle identifiée) dressées en 2023. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.

SIRS. Résultats au 31 décembre 2023 des contrôles de cellules d'arrondissement, 2024. Consultable sur : https://www.siod.belgie.be/sites/default/ files/Downloads/Statistieken/2023/P%C3%A9riode%2001012023_31122023-fr.pdf.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Les faits enregistrés par la police pour « organisation criminelle » sont stables, voire en baisse depuis 2015, avec 50 faits enregistrés en 2023 (pour 56 en 2015). Par contre, d'autres infractions qui reflètent certaines activités des groupes criminels organisés connaissent des hausses importantes dans la criminalité enregistrée. C'est le cas du blanchiment d'argent : ces faits ont plus que quadruplé depuis 2015 pour arriver à un sommet de 789 faits enregistrés en 2023. Les affaires de blanchiment d'argent entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles suivent la même tendance (1.271 affaires en 2023, +186% par rapport à 2015, mais une baisse (-18%) par rapport à 2022). De même, les affaires de recel enregistrées par la police sont non seulement en hausse (+29% par rapport à 2015), mais aussi fortement surreprésentées en RBC : les 1.063 faits enregistrés en 2023 dans la Région représentant 41% de tous les faits de recel enregistrés en Belgique. Les 934 affaires de recel entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles en 2023 représentant quant à elles 35% de toutes les affaires de ce type dans les parquets belges ; elles sont là aussi en hausse tant par rapport à 2015 (+21%) qu'à 2022 (+13%).

DROGUES

Les nuisances liées à la consommation d'alcool et ou de drogues sont un problème rencontré par 35,6% des répondants bruxellois au Moniteur de sécurité 2021 (vs 17,49% des Belges). Parmi les répondants à l'ERS 2022, plus d'1 résident bruxellois sur 3 déclare être souvent ou toujours confronté à l'usage de stupéfiants dans l'espace public. En matière de consommation de drogues, la criminalité enregistrée n'apporte pas d'informations et il faut se tourner vers d'autres acteurs pour obtenir des renseignements. On peut ainsi relever, par exemple, que le crack est le produit le plus consommé par les bénéficiaires de l'asbl Transit²⁷ (67% des bénéficiaires en consommaient en 2022 et même 72% en 2023). En 2023, on observe cependant une baisse significative des résidus de cocaïne dans les eaux usées bruxelloises²⁸ – après une hausse continue pendant plusieurs années, laquelle baisse reste à expliquer. À noter aussi une hausse du matériel stérile d'injection et surtout d'inhalation (avec 63.134 pipes distribuées en 2023 pour 30.982 en 2022) distribué par les associations²⁹. Ce matériel réduit les risques d'usage problématique de drogues (p. ex. les maladies transmissibles) parmi les personnes très vulnérables (p. ex. sans-abris).

Du côté de la police, les chiffres en matière de drogue dépendent essentiellement de l'activité et des priorités policières. La détention de drogue reste le type de fait le plus souvent enregistré en RBC en matière de drogue (6.595 faits, à savoir 18 par jour en 2023). Plus de la moitié (58%) des affaires de ce type clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles en 2023 sont traitées sans poursuites pénales pour des raisons d'opportunité et à peine 6% font l'objet de poursuites.

La police enregistre aussi de plus en plus de faits de commerce de drogue (1.977 faits en 2023, +76% par rapport à 2015 et +26% par rapport à 2022). La RBC se distingue de ce point de vue puisque 22% du total des faits de commerce de drogue enregistrés en Belgique la concernent. Certains quartiers bruxellois sont particulièrement ciblés : les faits de trafic de stupéfiants sont les plus souvent enregistrés dans les quartiers Nord, Brabant et Marolles³⁰. Les affaires de vente sont beaucoup plus souvent poursuivies pénalement que celles de détention (27% en 2023) par le Parquet correctionnel de Bruxelles.

²⁷ L'asbl Transit est un centre d'accueil non-médicalisé pour personnes majeures dépendantes aux drogues (stupéfiants, alcool, médicaments) (cf. Transit asbl : http://fr.transitasbl.be/qui-sommes-nous/).

²⁸ EMCDDA & SCORE (2024). Wastewater analysis and drugs — a European multi-city study. Consultable sur: https://www.emcdda.europa.eu/publications/html/pods/waste-water-analysis_en#sourceData.

²⁹ Dans le cadre du projet DAMSI.

³⁰ Source : DCA Bruxelles. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.

Notons encore la question du gaz hilarant, à la jonction entre les problématiques des drogues, de la santé publique et de l'environnement étant donné les difficultés liées à la gestion des déchets qui en découlent, qui est devenue une véritable problématique dans l'espace public bruxellois ces dernières années³¹. En 2023, dans le cadre des sanctions administratives communales (SAC), les communes bruxelloises ont ainsi traité 579 dossiers relatifs à des infractions à l'interdiction d'utiliser ou de posséder, à des fins récréatives, du gaz hilarant (281 en 2022)³².

INFRACTIONS LIÉES AUX ARMES

Les infractions liées aux armes enregistrées par la police sont en hausse en 2022 et en 2023 après des chiffres bas en 2020 et en 2021, ce qui les amène à un niveau supérieur à 2015 (hormis en matière de commerce illégal d'armes). En termes quantitatifs, toutes armes confondues, il est question, en RBC en 2023, de 1.157 faits de détention illégale d'arme, 854 faits de port/transport illégal et de 28 faits de commerce illégal. Spécifiquement pour les armes à feu, les chiffres relatifs à la détention illégale (308 faits en 2023), (trans)port illégal (51 faits en 2023) et commerce illégal (24 faits en 2023) sont également en hausse par rapport aux chiffres plus bas de 2020 et 2021, mais restent néanmoins inférieurs aux niveaux de 2015 (avec respectivement 391, 86 et 34 faits enregistrés). À noter que ces chiffres reflètent les faits détectés par la police et pas la réalité de la circulation des armes sur le terrain. La possession, le port et le transport illégal d'armes sont le plus souvent enregistrés par la police dans les quartiers Gare du Midi, Marolles et Quartier Nord et Brabant.

Les statistiques policières en leur état actuel ne permettent pas de fournir de chiffres sur le sujet très médiatique des « fusillades », qui nécessiterait des analyses dédiées mais complexes à mettre en œuvre, au croisement entre les problématiques des drogues, de la violence dans l'espace public et de la criminalité organisée.

PROPRETÉ

Le manque de propreté est une préoccupation importante pour les personnes qui fréquentent la RBC. Dépôts clandestins et détritus traînant dans la rue sont un problème de quartier pour 65% des répondants bruxellois au Moniteur de sécurité 2021 (vs 50% au niveau belge)³³. Selon l'Enquête Régionale de Sécurité 2022, plus de la moitié des Bruxellois•e•s (et même 65% des navetteurs) se disent souvent ou tout le temps confrontés au manque de propreté de l'espace public en RBC. Le lien entre l'état de l'environnement urbain et le sentiment de sécurité et la criminalité a déjà été largement étudié dans la littérature³⁴. La question des déchets n'est donc pas anecdotique quand on travaille sur la sécurité.

En 2023, la police a enregistré 125 faits en matière de déchets (60 faits en 2015 et 238 faits en 2022). En cette matière, d'autres acteurs interviennent également : en 2023, 3.820 PV relatifs aux déchets ont ainsi été traités par Bruxelles Propreté (+19% par rapport à 2022), essentiellement pour des problèmes de tri et de dépôts clandestins / salissures. On peut aussi noter que parmi les 343 PV relatifs à l'environnement parvenus à Bruxelles Environnement en 2023, 154 étaient relatifs à des problèmes de déchets (majoritairement des problèmes de non-tri des déchets par des entreprises).

³¹ Cf. Observatory, Usage récréatif du protoxyde d'azote (gaz hilarant) dans l'espace public en Région Bruxelles Capitale. Une enquête exploratoire auprès des services de prévention, de sécurité et de propreté, Flash Paper de l'Observatoire – n°3, Bruxelles : safe.brussels, 2023. Consultable sur www.safe.brussels/fr/publications.

³² Données fournies sur demande à l'Observatoire par les fonctionnaires sanctionnateurs des 19 communes bruxelloises.

³³ Police fédérale, DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting, Moniteur de Sécurité 2021. Rapport de tableaux. Région de Bruxelles-Capitale. p. 6.

³⁴ Depuis Wilson, J. Q., & Kelling, G. L. (1982). Broken windows. Critical issues in policing. In: Contemporary readings, pp. 395-400.

La problématique de la propreté publique ressort également des chiffres relatifs à l'utilisation des sanctions administratives communales (SAC) en Région bruxelloise : derrière les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et liées à des zones avec restrictions de circulation (*infra*), les faits les plus souvent enregistrés par ce biais sont relatifs au non-respect des prescriptions relatives à la collecte des déchets ménagers (4.742 dossiers SAC pour les 19 communes bruxelloises en 2023) et aux souillures de l'espace public (3.315 dossiers SAC). S'ajoutent également à ces chiffres, dans plusieurs communes, un nombre important de taxes infligées pour des souillures de l'espace public (au minimum au nombre de 9.000 en 2023)³⁵.

INFRACTIONS LIÉES À LA MOBILITÉ

Les infractions routières ne sont pas à négliger en matière de sécurité et de sentiment de sécurité. En effet, selon le Moniteur de sécurité 2021, la première raison évoquée pour expliquer le sentiment d'insécurité est le « comportement inapproprié des usagers de la route » (raison citée par 46% des répondants bruxellois)³⁶. Les infractions routières³⁷ enregistrées par la police en Région bruxelloise sont au nombre de 767.890 en 2023, soit 4,6 fois plus que l'ensemble des infractions judiciaires enregistrées cette même année. Elles sont aussi en hausse ces dernières années (+47% par rapport à 2015 et +7% par rapport à 2022). La plupart de ces infractions concernent une vitesse excessive (469.631 en 2023). On observe aussi une hausse des infractions en matière d'alcool et de drogues au volant (respectivement +52% et +447% par rapport à 2015) – une hausse qui est toutefois surtout liée à la proactivité policière et aux contrôles réalisés en ces matières. Dans 84% des infractions alcool enregistrées par la police, le contrevenant est un homme et ces infractions sont majoritairement constatées pendant les nuits des weekends. Ces constats ne sont pas nouveaux mais méritent d'être rappelés dans l'optique de campagnes de prévention ciblées.

En matière d'accidentologie³⁸, le nombre de victimes d'accidents de la route avec lésions corporelles (4.398 en 2023) connaît une légère baisse, tant par rapport à 2022 qu'à 2015. Les usagers faibles restent un point d'attention en matière de sécurité routière : si la plus grande part des victimes sont des automobilistes (1.084, 25%), ils sont suivis de près par les cyclistes (1.017) et les piétons (914). Les usagers de trottinettes blessés avaient fortement augmenté entre 2019 et 2022 ; ils sont moins nombreux en 2023 (503 vs 700 en 2022).

Enfin, l'arrêt et le stationnement non réglementaires sont une problématique particulièrement présente en Région bruxelloise. Ces infractions sont passibles de sanctions administratives communales (SAC) depuis 2014³⁹. Entre cette année-là et 2018, elles ont connu une hausse exponentielle avant de se stabiliser autour de 180.000 dossiers par an pour l'ensemble de la Région (175.674 dossiers en 2023). Récemment, une nouvelle catégorie d'infractions a émergé dans les chiffres relatifs aux SAC : le non-respect des restrictions de circulations dans les zones à accès limité (ZAL), mises en place d'abord à Ixelles (dès 2018) puis à la ville de Bruxelles (2023). Ces infractions ont causé une nouvelle hausse significative des dossiers SAC traités par les communes bruxelloises en 2023, avec 153.811 dossiers de ce type pour les deux communes concernées.

³⁵ Données fournies à l'Observatoire par les fonctionnaires sanctionnateurs et les services propreté des 19 communes bruxelloises sur demande.

³⁶ Police fédérale, DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting, Moniteur de Sécurité 2021. Rapport de tableaux. Région de Bruxelles-Capitale, p. 48.

³⁷ Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL (2024). Infractions routières. Date de clôture : 30/04/2024. Consultable sur : https://www.police.be/statistiques/fr/circulation/infractions-routières.

³⁸ Police Fédérale/DGR/DRI/BIPOL (2024). Données d'accidentologie. Extr. d.d. 04.06.2024. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.

³⁹ Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, MB. 01/07/2013, entrée en vigueur la 1/01/2014.

CRISES ET GESTION DE CRISES

Le centre de crise régional a été activé 75 fois en 2023 (76 en 2022), essentiellement pour suivre des manifestations mais aussi lors de festivités ou événements culturels, sportifs ou autres ou lors de sommets européens. Les incidents répertoriés par les disciplines et par les services de planification d'urgence des 19 communes bruxelloises⁴⁰ sont essentiellement des incendies puis des situations liées au climat. Ces mêmes services sont aussi intervenus pour des (risques d')effondrements, fuites de gaz ou d'eau, ou, plus rarement, dans des situations de fusillades / coups de feu (2 situations répertoriées en 2023), alerte à la bombe, colis suspect ou prise d'otage. Par ailleurs, en 2023, il y a eu en RBC : 2 phases d'avertissement forte chaleur et pics d'ozone, 1 phase d'information ozone et 1 phase d'information particules fines (aucune phase d'alerte)⁴¹. Une seule journée d'inondation a été répertoriée par Bruxelles Environnement en 2023, mais les inondations en question ont entraîné pas moins de 106 interventions du SIAMU. Bruxelles Environnement a émis 3 avis de restriction d'accès aux parcs régionaux en raison d'avis de tempête en 2023. Une phase communale a été déclenchée dans 3 cas en 2023 et une phase fédérale a aussi été déclenchée lors de l'attentat du 16 octobre 2023.

ESPACE PUBLIC

L'espace public est un lieu où les violences sont proportionnellement surreprésentées en Région bruxelloise.

Les vols avec violences (sans arme ou à main armée) caractérisent fortement la RBC puisque respectivement 49% et 41% de ces faits enregistrés par la police en Belgique la concernent. Quantitativement, il est question de 5.268 vols avec violence sans armes dans l'espace public en 2023 et de 825 vols à main armée (des chiffres élevés mais dans les deux cas en baisse par rapport à 2015, malgré une légère reprise à la hausse depuis 2020). Cette criminalité violente dans l'espace public présente aussi une dimension genrée évidente puisque lorsque la police identifie au moins 1 suspect, il y a au moins un suspect masculin dans 95% des faits de vols avec violence sans arme (99% des faits de vols à main armée).

Dans les transports en commun en particulier, les vols avec violence sans arme sont une problématique majeure : les 945 faits enregistrés en RBC représentent 54% de tous les vols avec violence sans arme enregistrés dans ces transports en Belgique ; ils sont aussi en forte hausse, tant par rapport à 2015 (+23%) qu'à court terme (+54% par rapport à 2022).

PUBLICS VULNÉRABLES

La jeunesse, et les mineurs en particulier, apparait comme une catégorie de population particulièrement vulnérable au regard des évolutions observées ces dernières années⁴².

Le nombre d'affaires relatives à des « mineurs en danger » entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles a ainsi augmenté de 30% entre 2015 et 2023 (malgré une légère baisse ces deux dernières années après un pic en 2021, au sortir de la phase aigüe de la crise sanitaire). Il est question, en 2023, de 10.804 affaires de mineurs en danger entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles. Les mineurs concernés sont parfois très jeunes, puisqu'1 sur 4 a moins de 6 ans et plus d'1 sur 2 a moins de 12 ans. La moitié sont des filles (47%).

⁴⁰ Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels par les responsables communaux de la planification d'urgence.

⁴¹ Source : Cellule interrégionale de l'Environnement - CELINE.

⁴² Une problématique également mise en évidence par le Procureur général Frédéric Van Leeuw lors de son discours à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Bruxelles, le 2 septembre 2024.

Les mineurs sont aussi particulièrement exposés aux violences sexuelles. Les victimes de plus d'un quart des faits de viols enregistrés par la police sont mineures en 2023 ; pour les atteintes à l'intégrité sexuelle, la part des victimes mineures est de 40% et elle atteint 38% pour les faits de diffusion de contenu à caractère sexuel et 31% pour les faits de voyeurisme. L'exploitation sexuelle concerne aussi les mineurs de manière problématique puisqu'on note par exemple 88 affaires de pornographie enfantine entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles en 2023 (bien qu'en baisse) ; on peut aussi relever 7 mineurs parmi les 20 nouvelles victimes d'exploitation sexuelle pour lesquelles l'asbl Pag-asa a entamé un accompagnement en 2023.

Des problématiques comme le harcèlement concernent aussi largement les mineurs – un sujet qui reste à étudier.

CONCLUSIONS

L'importance des phénomènes parcourus ici en Région bruxelloise est en partie liée à ses caractéristiques métropolitaines :

- Une densité de population élevée et un afflux important de navetteurs et touristes créent des opportunités pour les criminels en matière de vols à la tire par exemple. Cette densité peut aussi avoir pour conséquence un environnement urbain sous tension, pas toujours propre ni accueillant. Une tension qui est aussi palpable en matière de mobilité et de stationnement.
- Une métropole internationale comme Bruxelles est également attrayante pour les acteurs actifs dans l'économie illégale on peut penser à la criminalité organisée, notamment liée à la drogue, et aux fusillades qui font l'objet d'une attention médiatique accrue ces derniers mois.
- Les enjeux socio-économiques importants dans les grands centres urbains (pauvreté, sans-abrisme, crise migratoire) peuvent y engendrer des risques d'exploitation, mais aussi des phénomènes de consommation de drogues comme le crack.
- Les particularités démographiques bruxelloises, avec une population jeune et très diversifiée, attirent l'attention sur les problématiques croissantes des mineurs en danger, du harcèlement et des violences sexuelles à l'encontre de ces derniers ; mais aussi sur le racisme et les discriminations.
- Avec un réseau de transport public particulièrement développé et de plus en plus fréquenté, des opportunités de vols et de violences s'y présentent également pour les criminels.
- Enfin, si l'espace public est un point d'attention en matière de sécurité en Région bruxelloise, avec l'utilisation croissante d'Internet et des technologies dans toutes les sphères de la société, il convient également de prêter davantage attention à la criminalité commise par ce biais.

Face à ces constats, pour faire face à la criminalité, des mesures à court terme au niveau local sont certes importantes pour garantir localement la qualité de vie. Mais des réformes profondes dans divers domaines de la société sont également indispensables (via par exemple, l'éducation, l'accès au marché du travail, l'aménagement du territoire, la politique du logement, la réduction des inégalités...), au risque de ne traiter que les symptômes localement et d'entraîner un déplacement des phénomènes criminels. Les politiques de sécurité développées doivent donc s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques développées en Région bruxelloise. Les synergies et les partenariats sont donc essentiels pour le travail de safe.brussels.

La lutte contre la criminalité en Région bruxelloise nécessite en effet une approche globale, adaptative et collaborative. Elle doit impliquer non seulement les autorités locales et les forces de l'ordre, mais aussi les citoyens et les partenaires de la chaine de prévention et de sécurité. L'accent mis sur la prévention, l'innovation dans les méthodes de lutte contre la criminalité et l'adaptation constante aux nouvelles formes de délits, notamment dans le cyberespace, seront cruciaux. C'est en conjuguant ces efforts et en maintenant une vision à long terme que nous pourrons relever les défis sécuritaires tout en préservant le dynamisme et la diversité caractéristiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Autrices:

Frédérique BAWIN, Aline DISTEXHE

Contact:

safe.brussels Tél : +32 (0)2 507.99.11 contact@safe.brussels Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles www.safe.brussels

Éditeur responsable :

Sophie LAVAUX, Directrice générale Rue de Ligne, 40 B-1000 Bruxelles

D/2024/14.168/31

© safe.brussels 2024. Tous droits réservés

